

Miviludes : Rapport 2013 - 2014

La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), présidée par Serge Blisko, a rendu public son rapport 2013-2014. « La remise du rapport a été différée pour des raisons évidentes après les attentats de janvier » a expliqué le président de la Mission, qui déplore ce retard mais n'y voit aucun signe d'un affaiblissement de la lutte contre les dérives sectaires.

La première partie du rapport est consacrée au compte rendu du colloque « *L'emprise mentale au cœur de la dérive sectaire : une menace pour la démocratie ?* » organisé par la Mission le 23 novembre 2013, et dont les actes complets sont accessibles en ligne sur le site de la Miviludes.

Abordant, en **deuxième partie**, *Le risque sectaire et Internet*, le rapport poursuit l'analyse, abordée dans les rapports de 2008 et 2010, de la façon dont internet transforme le paysage sectaire. En effet, « il est plus que nécessaire aujourd'hui de comprendre comment cet outil qui combine diffusion de la connaissance et liberté d'expression peut induire dans certains cas crédulité et aliénation. »

Dans un premier article, « *Métamorphose du croire radical : pourquoi Internet peut-il être un incubateur de la pensée extrême ?* » Gérald Bronner, sociologue auteur de plusieurs ouvrages sur l'univers des croyances, analyse les effets d'internet sur les processus de formation et de diffusion du « croire radical ». Il montre ainsi comment internet dérégule les conditions du « marché de l'information », en soulignant plusieurs points :

- la « fluidification des liens sociaux » sur internet fait que la tendance communautaire propre aux individus adeptes de *pensée extrême* n'est plus limitée par des contraintes géographiques, les obstacles liés à la rareté d'une telle pensée étant ainsi levés.
- l'offre pléthorique d'informations plurielles et facilement accessibles favorise le *biais de confirmation*, cette tendance à ne retenir que ce qui confirme une opinion ou une croyance déjà établie.

- les croyants sont plus actifs sur internet que les non-croyants ou les indifférents, et ils développent des stratégies plus performantes.

Pour Gérard Bronner, « dans le bras de fer qui s'engage entre la démocratie des crédules et celle de la connaissance » il est urgent de « penser efficacement les possibilités de créer des digues pour limiter les risques de bascule vers la crédulité voire la radicalité », des « indécis » : n'ayant pas encore d'idée définitive sur un sujet, ils sont plus sensibles à la façon dont tel ou tel type d'arguments vont être accessibles.

Un deuxième article développe « *Le discours New Age sur Internet et les risques de dérives sectaires* ». Après un rappel de ce qui caractérise le New Age (aspiration à un « changement de paradigme », « conception holistique », doctrine ésotérique, opposition à ce qui caractérise la modernité et de « sa potentielle dangerosité selon le degré d'adhésion », deux aspects sont développés :

- *Internet et le New Age : une alchimie parfaite*. Un premier constat est qu'Internet est un media adapté aux différentes populations New Age (les consommateurs, les utilisateurs et les acteurs), que ce « réseau de réseaux » permet au New Age de « se diffuser selon un mode de fonctionnement qui lui préexistait » et que cela transforme l'offre des pratiques comme des discours.. Avec pour conséquence de rendre le phénomène sectaire « moins perceptible et moins évident », les risques d'emprise et de dommages pour l'individu et la société restent importants.

Le second constat concerne « l'adéquation entre internet et le cheminement spirituel du New Age » : démarche individualiste, où prime l'émotion et le ressenti intérieur, refusant la démarche analytique et procédant par analogie, éléments que l'on retrouve en navigant de lien en lien sur Internet. On note aussi des thématiques communes entre ce média et le New Age : « village global », « fascination pour le virtuel », « action par contagion » de proche en proche...

- *Internet comme facteur de risques* avec un risque d'emprise mentale d'une part, et un risque de manipulation de l'opinion d'autre part.

Plusieurs facteurs favorisant l'emprise mentale peuvent être observés : Internet « retarde la prise de conscience de l'entourage », facilite l'adhésion à un mouvement de celui qui est en « recherche », permet au charisme d'un individu « d'opérer à distance », « facilite l'auto-endoctrinement et la radicalisation ». Enfin, on peut s'interroger sur le rôle des « communautés virtuelles » constituées à partir « de relations de communication et de partage d'informations et d'expériences », qui « semblent pouvoir par elles-mêmes créer un univers de sens et d'affect »

similaire à ce que propose un groupe réel.

Le risque de manipulation de l'opinion tient d'abord à la façon dont Internet diffuse des idées New Age « sans que leur fondement idéologique n'apparaisse ». La banalisation et l'accoutumance à certains termes ou pratiques peuvent créer « un terreau favorable à des dérives sectaires ».

Le relativisme de la pensée New Age (« A chacun sa vérité ») se traduit par une confusion des ordres du discours (démarche scientifique et cheminement spirituel, par exemple) et une confusion quant aux enjeux, nuisant à la clarté de l'information.

Le risque est aussi celui du démarchage d'individus convaincus, éventuellement cherchant des clients, ou du lobbying de « réseaux de sites s'organisant en site pratique/site conceptuel/site polémique et renvoyant les uns aux autres ».

La troisième partie du rapport est consacrée aux activités de la Mission en 2013, parmi lesquelles la mise en place, dans le secteur de la santé, d'un partenariat aboutissant à une convention avec l'Agence régionale de santé d'Île de France (ARS IdF), le partenariat avec des organismes de la protection de l'enfance dans le cadre d'une convention (formation, échanges d'information, élaboration d'un cadre de prise en charge et de suivi de mineurs et de leurs familles confrontés à des dérives sectaires).

Sur le plan international, le rapport rend compte des nombreux contacts de la Miviludes avec les responsables du Conseil de l'Europe, du rapport « La protection des mineurs contre les dérives sectaires » pour la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), et d'un exemple québécois d'aide aux victimes.

Dans sa **dernière partie**, le rapport publie les contributions des différents ministères.

Le rapport peut être consulté et téléchargé sur le site de la Miviludes <http://www.derives-sectes.gouv.fr/publications-de-la-miviludes/rapports-annuels>

